L'acide urique

est le fléau du siècle. C'est, en effet, à l'excès d'acide urique formé par l'organisme, et dont celui-ci ne saurait se débarrasser sans y être aidé, que sont dues les tortures de la GOUTTE, de la GRAVELLE, des RHUMATISMES, de l'ARTHRITE. Mais, longtemps avant que ces affections aient acquis toute leur force malfaisante, elles décèlent leur présence par des symptômes connus et aisément reconnaissables. C'est alors que, sans perdre de temps, il vous faut recourir à

l'URICURE

remède souverain qui, dissolvant et éliminant l'acide urique, soulage et guérit.

[illegible]. Prix : 3 fr. le flacon de 60 tablettes, soit 10 centimes la dose.

[illegible] (Delacroix & Cie), 304, rue St-Honoré (Richard) Paris.

3369

deux filles n'avaient été que l'instrument docile et craintif de l'apache seigneur.

PRIS LA MAIN DANS... LA POCHE

Edouard Delvillers, 24 ans, camelot à Lille, bien que professionnel n'est pas un pick-pocket de grande habileté. Il apprend à ses dépens.

Le 30 décembre dernier, vers 7 heures du soir, la dame Aline Leporck, d'Hellemmes, attendait sur la place de la Gare le tramway G.

Tout à coup elle sentit une main s'introduire dans sa poche. Vivement elle se retourna et saisit le bras de Delvillers qui venait d'abandonner sur le sol le portemonnaie qu'il se disposait à enlever.

Ce mauvais essai lui vaut 1 an de prison et 25 fr. d'amende.

De telles conséquences donnent à réfléchir !

LES GRÈVES A ROUBAIX

Le 20 décembre dernier, quatre tisserands de l'usine Delattre en grève, Léopold Willard, 23 ans, Jean Casquereau, 46 ans, Léon Mestdagh, 42 ans, et Joseph Vandeveide, 28 ans, se livrèrent à des violences sur deux ouvriers, Jules Vandecastel, 42 ans et Charles Seynave, 38 ans, qui ne voulaient pas cesser le travail.

8 jours à Willard, Casquereau et Mestdagh, 15 jours à Vandeveide.

Défenseur : Mᵉ Eyckes.

VOLEUR DE BICYCLETTE

M. F..., 17 ans ½, rue du Pont-de-Lion-d'Or, loua, le 24 juillet dernier, une bicyclette à un nommé Deleplanque, électricien mécanicien, à Saint-Maurice. Le soir il la vendit 28 francs sur la place du Théâtre à un certain Wagne.

15 jours avec sursis. Défenseur : Mᵉ Dufay.

LA FRAUDE DU PHOSPHORE

Le 28 décembre, à 6 h. 50 du soir, en descendant du train de Comines, Julia Pierrat, 18 ans, couturière, 56, rue de Paris, à Lille, fut invitée à se laisser visiter. Elle portait 6 boîtes de phosphore, valeur 34 francs.

Pour fraude par voiture elle est condamnée à 6 mois de prison avec sursis et 1000 fr. d'amende.

Défenseur : Mᵉ Brackers d'Hugo.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury pendant la session du 1er trimestre 1908 qui s'ouvrira à Saint-Omer le lundi 6 janvier, sous la présidence de M. Joppé, conseiller à la cour d'appel de Douai :

LUNDI 6 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

1re affaire. — Attentat à la pudeur. — Frédéric Wiébouw, âgé de 25 ans, ouvrier mineur, demeurant à Wavrin. Défenseur : Mᵉ Tourneur.

2e affaire. — Attentat à la pudeur. — Henri Callewaert, âgé de 31 ans, manœuvre de maçon, demeurant à Billy-Montigny. — Défenseur : Mᵉ Cordonnier.

MARDI 7 JANVIER

Ministère public : M. Mirande, substitut du procureur de la République.

1re affaire. — Attentat à la pudeur. — Jean Van Acker, âgé de 35 ans, ouvrier mineur, demeurant à Sallaumines. — Défenseur : Mᵉ Leblanc.

2e affaire. — Attentat à la pudeur. — Augustin [illegible], âgé de 18 ans, journalier, demeurant à [illegible]. — Défenseur : Mᵉ Tourneur.

3e affaire. — Attentats à la pudeur. — Dominique Pieters, âgé de 67 ans, jardinier, demeurant à Hénin-Liétard. — Défenseur Mᵉ Cordonnier.

MERCREDI 8 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

1re affaire. — Attentat à la pudeur. — Anatole Demelincourt, âgé de 51 ans, journalier, demeurant à Le Transloy. — Défenseur : Mᵉ Benoit.

2e affaire. — Coup et blessure volontaires à ascendant ayant occasionné la mort sans intention de la donner. — Jean-Baptiste Peudecœur, âgé de 36 ans, journalier, demeurant à Lefaux. — Défenseur : Mᵉ Benoit.

JEUDI 9 JANVIER

Ministère public : M. Mirande, substitut du procureur de la République.

1re affaire. — Supposition d'enfant. — Théophile Dupon, âgé de 27 ans, ouvrier mineur demeurant à Barlin.

2e affaire. — Banqueroute frauduleuse, faux en écritures de commerce et usage de faux. — Paul Deligny, âgé de 30 ans, marchand de bestiaux, demeurant à Sains-lez-Marquion. — Défenseur : Mᵉ Dubron.

VENDREDI 10 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

Meurtre, tentative de meurtre et complicité. — François Deschryver, âgé de 35 ans, ouvrier mineur, demeurant à Montigny-en-Gohelle. — Défenseur : Mᵉ Lefebvre du Prey.

François Ledent, âgé de 22 ans, ouvrier mineur, demeurant à Montigny-en-Gohelle. — Défenseur : Mᵉ Bellanger.

Charles Cayez, âgé de 20 ans, né à Paris le 26 juin 1887, ouvrier mineur, demeurant à Montigny-en-Gohelle. — Défenseur : Mᵉ Leclercq.

SAMEDI 11 JANVIER

Ministère public : M. Mirande, substitut du procureur de la République.

1re affaire. — Attentat à la pudeur. — Constantin Poiet, âgé de 23 ans, ouvrier mineur, demeurant à Feruy. — Défenseur : Mᵉ Leblanc.

2e affaire. — Vols qualifiés et complicité. — Gustave Dilbaut, âgé de 28 ans, batelier, sans domicile. — Défenseur : Mᵉ Leblanc.

Louis Briquet, âgé de 37 ans, brocanteur, demeurant à Harnes; Evariste Maille, âgé de 41 ans, boucher, demeurant à Wingles; Louis Dubois, âgé de 38 ans, marchand de chiffons, demeurant à Vendin-le-Vieil; Narcisse Masclef, âgé de 54 ans, cultivateur, demeurant à Meurchin. — Défenseur : Mᵉ Kremp.

Philippe Queva, âgé de 55 ans, ouvrier mineur, demeurant à Billy-Berclau. — Défenseur : Mᵉ Leclercq.

Emile Wayolle, âgé de 48 ans, mécanicien et marchand tailleur, demeurant à Billy-Berclau. — Défenseur : Mᵉ Leclercq.

Jules Desmazière, âgé de 48 ans, négociant en grains, demeurant à Carvin. — Défenseur : Mᵉ Cayet.

Eugène Martin, âgé de 54 ans, marchand de coupages, demeurant à Annay. — Défenseur : Mᵉ Leclercq.

Hippolyte Masclef, âgé de 51 ans, cultivateur, demeurant à Meurchin. — Défenseur : Mᵉ Kremp.

Tribunal Civil de la Seine

M. Alvarez contre « Comœdia »

Nous avons annoncé que M. Alvarez, le ténor de l'Opéra, poursuivait en 100.000 francs de dommages-intérêts, devant le Tribunal civil, le journal *Comœdia* et son critique musical, M. Julien Torchet. Il y a huit jours, Mᵉ Henri Robert, son avocat, avait fait connaître au Tribunal les attaques dirigées contre lui par *Comœdia*. Une campagne d'hostilité systématique avait fait donner sur son compte des renseignements inexacts et de nature à nuire à sa carrière d'artiste. M. Torchet avait excédé les droits de la critique. Toutes ces méchancetés, tous ces dénigrements de parti pris constituent bien, avait conclu Mᵉ Henri Robert, une source de dommages-intérêts. Mᵉ Richard a plaidé hier pour *Comœdia*. Il a dit notamment :

« Quiconque se consacre au public en accepte à l'avance le jugement. Il cesse de s'appartenir. Il appartient à tout le monde et à chacun. Il s'expose à toutes les appréciations, à toutes les censures, même acerbes, même violentes, même injustes. Il doit être prêt à subir toutes les amertumes ; c'est à ce prix-là que *s'achète la réputation ou la gloire*.

« Toute critique qui atteint un artiste dans l'exercice de son art l'atteint du même coup, et nécessairement, dans le commerce qu'il fait de son art.

« Si je dis d'un comédien qu'il interprète mal ses rôles, ou que les rôles qu'il interprète ne sont pas faits pour lui, — si je dis d'une ingénue de cinquante ans que son éternelle ingénuité finit par manquer un peu de fraîcheur, — si je dis d'un ténor qu'ayant parcouru une brillante mais très longue carrière, il a bien le droit d'être un peu essoufflé, ceux dont j'aurai ainsi parlé pourront toujours prétendre que j'ai porté atteinte à leurs intérêts matériels en leur rendant plus difficile un engagement, en fournissant un prétexte pour une réduction de leur salaire... »

Mᵉ Richard a donc demandé que M. Alvarez soit débouté de sa demande. Après plaidoirie de Mᵉ Flach pour le gérant de *Comœdia*, M. Desgranges, et une spirituelle et mordante réplique de Mᵉ Henri Robert, le Tribunal a renvoyé son jugement à huitaine.

Tribunal Civil d'Alençon

Vieux prêtre contre évêque

L'abbé Zill Desiles, ancien curé du diocèse de Séez, vient d'assigner en dommages-intérêts, devant le tribunal civil, M. Bardel, évêque de Séez.

En 1897, l'abbé Zill Desiles, alors curé de Bocquencey (Orne), fut invité à prendre sa retraite par l'évêque Bardel qui venait d'arriver dans le diocèse. L'abbé refusa.

Pour le décider à accepter, l'évêque, par une lettre en date du 4 décembre 1897, l'assura de ses meilleurs sentiments et lui offrit de porter à 1200 francs la pension qui lui serait faite annuellement.

L'abbé Zill Desiles, qui n'avait rien à se reprocher, ne voulut pas accepter cette nouvelle proposition, et pour la seconde fois, refusa de s'en aller. L'évêque, alors, le fit expulser, l'interdit et le raya de la liste dite « l'Ordo ».

L'abbé, malgré les promesses de l'évêque, ne toucha aucune indemnité ni aucune pension. De plus, sa radiation de la liste « l'Ordo » eut cette conséquence qu'il ne peut profiter de la retraite accordée aux vieux prêtres par la loi de séparation.

Le malheureux, âgé de soixante et onze ans, est par suite sans aucune ressource et ne vit que de charité.

Son assignation se termine ainsi :

« Condamner Bardel (l'évêque) à payer au requérant, à titre de dommages-intérêts, par application de l'article 1382 du code civil, la somme totale de 80.650 fr.

« A rendre, sans délai, au requérant, une cure d'un produit au moins égal à celui de la cure qu'il lui a enlevée, ou à lui payer chaque année une indemnité égale au produit de cette cure, lequel était de 2.400 fr. ;

« Ordonner que Bardel devra rétablir le nom du requérant sur la liste dite « l'Ordo », et qu'il ne pourra lui faire aucune interdiction d'user des bénéfices publics laissés à la disposition du culte catholique et des prêtres de ce culte ; — sous réserve de revenir devant le tribunal pour obtenir réparation, en cas de méconnaissance de cette décision de justice. »

ASTHMATIQUES demandez [illegible]

3381

BULLETIN ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

Station Expérimentale Agricole DE CAPPELLE (Nord)

La nitrification de la tourbe. — La nitrière artificielle

L'agriculture s'émeut de la hausse toujours croissante des produits nitriques dont la consommation mondiale devient chaque jour plus considérable, tant au point de vue agricole que par la fabrication des explosifs de toute nature. La presque totalité des nitrates de soude est tirée des gisements d'Amérique du Sud découverts au milieu du 19ᵉ siècle, l'industrie ne produit que très peu de nitrates artificiels.

Nous avons été très intéressés par les travaux de M. Emile Bazin, fabricant de sucre à Laon, relatifs à la fabrication artificielle et économique du nitre par la nitrification de la tourbe.

La découverte de M. Bazin mise en pratique pourrait donner naissance à une industrie nouvelle, utiliser un produit jusqu'à ce jour presque sans valeur, et rendre à l'agriculture d'énormes services en lui fournissant des engrais azotés à bon marché.

Ce travail est trop documenté pour que nous puissions le reproduire in-extenso, aussi allons-nous essayer, avec la bienveillante autorisation de l'auteur, de résumer le principe.

Retraçons tout d'abord à grands traits l'historique de la nitrification.

Depuis peu d'années, on sait à quelles causes l'attribuer.

Autrefois on provoquait la nitrification, et on obtenait le salpêtre, dans les milieux terreux ou sur des plâtras arrosés d'urine, et l'on se figurait que la nitrification n'était pas possible dans d'autres conditions.

Vers 1877, Muntz démontra que la nitrification devait être attribuée au travail des ferments.

Cette découverte fut le point de départ des travaux de Boulenger et Masselade qui la complétèrent.

En 1888, Berthelot examinant les phénomènes qui se passent au sein de l'humus a découvert une série de microbes de l'ordre des bactéries qui y vivent et ont la singulière propriété de fixer l'azote de l'air aussi bien en présence des végétaux que sans le concours de ceux-ci.

Les légumineuses ont la propriété d'attirer ces microbes sur leurs racines et d'exalter leur génération. Ces microbes furent ensuite étudiés par Winogradsky qui, en 1890, seulement isola ceux ayant la propriété de transformer l'azote en l'oxydant et constituer ainsi des nitrates.

On démontra que le phénomène de la nitrification comprenait deux phases dues aux actions différentes et successives des ferments nitriques et nitreux.

Le ferment nitrique est un organisme de forme ovalaire de petites dimensions « un millimètre et demi environ » incapable d'utiliser les matières organiques transformant l'ammoniaque en nitrites et ne se développant que dans un milieu ammoniacal. Winogradsky a donné à ces bactéries le nom de Nitrosomonas ou Nitrosococcus suivant leur forme en monas ou en coccus. Les Nitro Bacter (bactéries allongées) entrent ensuite en fonctions. Ces derniers ne peuvent vivre ni dans les *matières organiques, ni dans l'ammoniaque*, mais ils se transforment dans les nitrites. Par une oxydation des nitrites ils les transforment en nitrates.

Muntz avait remarqué d'autre part que si l'on introduisait des sels ammoniacaux dans des terres plus ou moins riches en matières organiques la nitrification est d'autant plus rapide que la terre est plus riche en matières organiques. Si au fur et à mesure de la disparition de l'azote ammoniacal on renouvelle cette provision de façon à maintenir une dose à peu près constante et convenable au travail des ferments, on voit la nitrification prendre une action plus rapide.

D'autres expériences démontrèrent également qu'un milieu acide est contraire à ces bactéries et que l'air, la chaleur et la lumière favorisent leur développement.

Muntz découvrit enfin que les microbes nitrificateurs se trouvaient un peu partout et constata leur présence sur les roches n'ayant jamais été en contact de l'atmosphère.

En 1895, coordonnant ces découvertes, M. Bazin en déduisit logiquement ceci :

1° Les microbes nitrificateurs ont besoin de matières organiques pour manger, d'air, de chaleur et de lumière pour se bien porter et d'ammoniaque pour travailler.

2° La tourbe étant un amas de plantes décomposées et conséquemment très riche en matières organiques serait un merveilleux milieu de nitrification économique et sans plus tarder il se mit à faire des expériences qui furent pleinement couronnées de succès. La nitrière artificielle conçue en vue de l'enrichissement de la tourbe en azote était trouvée.

Elle permettrait, en cas de guerre, nous dit M. Bazin, la fabrication du nitre nécessaire à la confection de nos explosifs et en temps de paix la production d'engrais économiques, et il ajoute : il y a en France environ 1.200.000 hectares de tourbières dont le rapport est à peu près nul et de ces calculs il résulte, que théoriquement, on pourrait obtenir de chaque hectare environ 70.000 kil. de nitrate de soude, de potasse ou de chaux, nous saurons tout à l'heure comment.

Ce serait la consommation française assurée pour longtemps.

Ajoutons, la modestie de M. Bazin dût-elle se froisser, qu'après avoir fait breveter sa découverte dans les différentes puissances européennes, il fit gracieusement cadeau de son procédé à notre Ministère de la Guerre.

Le 2 janvier 1908.

(*A suivre.*)

Fl. DESPREZ

POUR VOS CADEAUX DE FÊTES

IL N'Y A QUE LES MAGASINS DE BIJOUTERIE, HORLOGERIE, « AU COIN DORÉ », 26, RUE NATIONALE, QUI PUISSENT VOUS FOURNIR DES BAGUES OR, DEPUIS 2 FR., SAUTOIR OR AU POIDS, ALLIANCE 3 FR. 50 LE GRAMME, MONTRE HOMME DEPUIS 2 FR. 95, MONTRE DAME DEPUIS 5 FR. 95.

DEMANDEZ UN "DUBONNET" VIN TONIQUE AU QUINQUINA GRAND PRIX 1900

3058

La Maison A L'OLIVIER et recommande pour ses HUILES NATURELLES et

FOIE MORUE

Expédie à sa Clientèle [illegible] toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 60 fr. 60 adressé à OOLMET, 36, Rue de Moeil, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé.)

42080

L'HIVER EN SUISSE

Brochure illustrée éditée par les chemins de FER FÉDÉRAUX renseignant sur SÉJOURS et SPORTS D'HIVER, envoyée gratis par l'AGENCE OFFICIELLE des C.F.F., 66, Boulᵈ Haussmann, PARIS, qui fournit aussi tous billets.

Principales Stations Hivernales et Sportives :

CHATEAU-D'OEX 1.000 m. Climat 1er ordre. Sports d'hiver — [illegible]

ENGELBERG Excellent centre p. sports d'hiver. Chemin de fer électrique

GRISONS [illegible] de l'Albula, 1.800 m. [illegible] Ouvert toute l'année [illegible]. Trains directs de et pour les principaux points de l'Europe.

COIRE : Séjour agréable [illegible]. Sports variés.

DAVOS Cure d'air. Sports d'hiver. Patinage, Ski, Bobsleigh, Toboggan, etc.

ENGADINE St-Moritz 1856 m. Pontresina 1811 m. [illegible] Stations les plus renommées pour sports d'hiver.

LAUSANNE Centre des stations d'hiver, tous sports à proximité de la ville.

LEYSIN Sanatoriums Gᵈ-Hôtel, Mont-Blanc, Chamossaire. [illegible]

LUGANO Centre 3 lacs [illegible]. Climat doux sans brouillard.

MONTREUX Climat le plus doux au Nord des Alpes [illegible]. Ch. de fer MONTREUX-OBERLAND BERNOIS. [illegible]

MONT-SOLEIL sur Saint-Imier [illegible]

TERRITET Glion CAUX

VEVEY Ligne du Simplon. Climat tempéré. Centre d'excursions, excellents hôtels. Sports d'hiver.

42901

CALENDRIER

Samedi 4 Janvier 1908 — 4ᵉ jour de l'année.

Soleil. — Lever à 7 h. 56, coucher à 4 h. 14.

Lune. — Lever à 9 h. 29, coucher à 9 h. 59.

1ᵉʳ jour de la lune.

La durée du jour est en augmentation de une minute sur la veille.

Temps probable. — Un temps beau et froid va persister dans le Nord.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE du 3 Janvier

Baromètre à 9 h. du matin 765mm2.

Baisse depuis la veille 1mm1.

Température de l'air — 10 9.

Températures extrêmes depuis 24 heures Minima — 11°5 atteint à 8 heures. —Maxima : — 8° atteint hier soir à 3 heures.

Etat hygrométrique 54.

Hauteur d'eau tombée depuis la veille 0mm/.

Direction du vent Nord-Est.

Etat du ciel : [illegible].

Baromètre à minuit 771.

INDUSTRIE - COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 3 janvier.

Le Havre, 10 h. — Laines à terme. — Marché ferme. Ventes 30 balles.

Courant 178 »», mars 185 »», mai 185 »»

Le Havre, 10 heures. — Cotons à terme. — Calmes. — Ventes 1700 balles.

Janvier	74 3/8	Juillet	71 5/8
Février	74 3/8	Août	71 »/»
Mars	73 5/8	Septembre	70 1/2
Avril	73 1/8	Octobre	69 1/4
Mai	72 1/2	Novembre	68 »/»
Juin	72 1/8	Décembre	67 1/2

Le Havre, 10 heures. — Cafés à terme. — Ventes 4.000 sacs.

Janvier	41 50	Juillet	41 75
Février	41 50	Août	41 75
Mars	41 50	Septembre	41 75
Avril	41 50	Octobre	41 75
Mai	41 0	Novembre	41 75
Juin	41 50	Décembre	41 75

Le Havre, midi. — Cotons disponibles — Calmes. — Ventes 100 balles.

Le Havre, midi. — Cafés disponibles : Calmes. On a vendu 300 sacs Maracaïbo à 53 francs.

Terme. — Inchangé sur la cote du matin.

On a vendu 2.000 sacs depuis la précédente dépêche.

Le Havre, 3 heures. — Cafés à terme. — Ventes 5.000 sacs.

Cotons étrangers.

Liverpool, 10 heures 45. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes prob. 8000 balles. Import. 67.751.

Liverpool, 1 heure 20. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes 6000 balles Amérique.

Future. — Baisse 9 à 8 1/100.

Anvers. — Pétrole. — Ferme. — Disponible 22 »/». mars-avril 22 1/2.

Anvers. — Saindoux d'Amérique. — Courant 105 »/». mai 104. Marché ferme.

Anvers. — Sucres bruts indig. — Soutenus. — Cote officielle : 88° dispon. export. nouv. cand. 24 3/4.

Londres. — Céréales. — Cargaisons arrivées : à vendre 2. Sucres bruts de betteraves courant 9 11 1/4, dito mai 10 » ». Tendance soutenue.

Magdebourg. — Sucres. Calmes. Courant 19.90 mai 20.6.

Amsterdam. — Pétrole : disponible 11.50; mars-avril 11.60. Tendance ferme.

Huile de colza disponible 41 3/4 ; mai 38 »/». huile de lin disponible 23 3/4 ; mai-août 21 7/8.

MARCHÉS DE PARIS

Bourse commerciale du 3 janvier

DÉPÊCHE DE 1 HEURE 15

Cours du jour	Cours préc.	Cours du jour	Cours préc.	Cours du jour	Cours préc.
Colzas Calmes		**Avoines Fermes**		**Alcools Soutenus**	
Cour. 63 ..	63 50	Cour. 17 70	17 5	Cour. 41 25	41 ..
Proch. 63 50	63 ..	Proch. [illegible]	17 75	Proch. 1 50	40 ..
4 der. 60 ..	61 ..	M. A. 15 ..	17 75	M. A. 41 25	41 50
M. A. 78 ..	[illegible]	4 mars 18 25	17 90	4 mai 42 75	41 50
4 mai 76 25	76 ..	4 mai 18 25	18 30	4 der. 39 75	42 ..
Blés Fermes		**Lins Soutenus**		Stock 6.825	
Cour. 22 70	22 90	Cour. 81 50	80 75	Cote. ..	
Proc. 22 90	22 50	Proch. 82	81 ..	**Sucres Soutenus**	
M. A. 23 10	22 60	4 pre. 82 ..	80 50	Cour. 28 87	28 75
4 mars 23 45	23 60	M. A. 78 50	..	Proch. 29 10	28 87
4 mai 23 70	23 40	4 mai 79 ..	78 25	4 mars 29 75	29 12
Seigles Calmes		**Farines Fermes**		4 mai 29 [illegible]	29 50
Cour. 18 75	18 50	[illegible] 30 25	29 65	Roux 25 [illegible]	..
Proch. 18 75	18 75	Proch. 30 50	30 30	Raf. 60 ..	[illegible]
M. A. 19 ..	19 ..	M. A. 30 75	30 5	Cris. 22.300	
4 mars 19 25	19 ..	4 mars 30 [illegible]	30 50		
4 mai 18 70	19 25	4 mai 31 25	30 15		

COURS DE CLOTURE

Colzas Soutenus		**Seigles Calmes**		**Lin Soutenus**		**Alcools Soutenus**	
Cour.	64 ..	Cour.	19 ..	Cour.	82 ..	Cour.	41 75
Proch.	62 50	Proch.	18 75	Proch.	82 ..	Proch.	42 25
4 prem.	60 50	M. A.	19 ..	4 pre.	82 ..	M. A.	41 ..
M. A.	78 ..	4 mars	19 25	M. A.	78 ..	4 der.	39 50
4 mai	76 25	4 mai	18 80	4 mai	79 50	4 mai	39 ..
Blés Soutenus		**Avoines Calmes**		**Farines Soutenues**		**Sucres Soutenus**	
Cour.	22 80	Cour.	17 70	Cour.	30 50	Cour.	29 12
Proch.	23 ..	Proch.	17 8	Proch.	30 30	Proch.	29 37
M. A.	23 50	M. A.	18 ..	M. A.	30 75	4 mars	29 87
4 mars	22 75	4 mars	18 25	4 mars	31 ..	4 mai	30 ..
4 mai	23 75	4 mai	18 ..	4 mai	31 25		

METAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, 2 janvier.

Cuivre. — Comptant £ 16,10 la tonne; 153,75 les 100 kilos, hausse. — 3 mois 63,5 la tonne; 155,62 les 100 kilos, hausse.

Etain (Détroits). — Comptant £ 121 la tonne; 304,50 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 122 la tonne, 306 les 100 kilos, baisse.

Plomb (Espagne). — 14,15 la tonne, 36,87 les 100 kilos, hausse.

Zinc. — Comptant £ 18,5 la tonne; 46,12 les 100 kilos, baisse.

Antimoine (Régulus). — 82,50 à 85 les 100 kilos, stationnaire.

BOURSE DE LILLE

DU 3 JANVIER 1908

Actions minières

MINES	2	2	31	30
Albi	..	..	..	10 4
Aniche	1559	1550	1558	15..
Azincourt	6.00	..	6.00	6 00
Bruay	1450	1450	..	1450
Bruay	876	877	890	890
— (le 10ᵉ)	88 90	88 75	88 75	88 75
Bully-Grenay	..	..	4875	4800
— 50ᵉ	98	..	98	96
Campagnac	..	..	..	106
Carvin le 5ᵉ	370	..	385	372 50
Carvin	..	..	1900	1830
Clarence	171	171	169	1.. 75
Courrières	2628	2609	2635	2602
Crespin	73	..	..	70 50
Dourges	965	972	..	976
Bourges (100ᵉ)	305	306 50	307 0	303
Drocourt 1600	..	..	..	4.80
— (10ᵉ)	..	441	..	445
Drocourt 3500	..	..	..	4650
— (10ᵉ)	..	412	..	445
Escarpelle	950	..	941	985
Ferfay	..	..	1800	1795
Ferques	..	..	..	20
Fines-Roches	..	..	85	85
Lens act. ent.	790	785	785	787
— (10ᵉ)	79 75	79 50	79 25	79 50
Liévin	..	4250	4239	4150
— (300ᵉ)	141 50	141	141	140
Ligny-lez-Aire	596	599	595	590
Marles 30 0/0	2160	2170	2161	2154
—	3010	3015	..	3.10
— 70ᵉ/ᵉ (20ᵉ)	164	154	155 50	56
Meurchin	..	..	..	13475
— (5ᵉ)	2750	2730	2.23	27.9
Nord d'Audin	..	..	215	205
Ostricourt	3075	..	3015	2 51
Thivencelles	..	..	798	786
Vicoigne	1270	1250	1200	120
— (20ᵉ)	..	..	124	123 50

COUPONS ANNONCÉS

Du 10 janvier : Ostricourt, coupon nº 5, brut 50,»» net nominative 48,»».

BOURSE DE PARIS

DU 3 JANVIER 1908

Valeurs	Cours	Valeurs	Cours
3 0/0 janvier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 0/0 amort. janv.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tonkin 18..	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Madagascar	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Banq. de France	41..	[illegible]	[illegible]
Banq. de Paris	14..	[illegible]	[illegible]
Comp. d'escom.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	11..	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Est Algérien	[illegible]	Métro [illegible]	[illegible]
Est	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paris-L.-Médit.	12..	[illegible]	[illegible]
Midi	11..	[illegible]	[illegible]
Nord	17..	[illegible]	[illegible]
Orléans	13..	[illegible]	[illegible]
Ouest	[illegible]	Foncières	[illegible]
Transatlantique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» act. prior.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Omnibus Paris	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suez	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autriche 4 0/0	97	[illegible]	[illegible]
Egypte Doman.	[illegible]	Communales	[illegible]
» Privilég.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Espag. ext. 4 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hongrois 4 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Italien 3 3/4	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Japonais 1905	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» 1907	[illegible]	Nord 3 0/0 An.	[illegible]
Portugais 3 0/0	64 90	Nord 3 0/0 Nouv.	[illegible]
Banque Autrich.	447	Nord 2 1/2 0/0	[illegible]
Banq. Ottomane	700	P.-L.-M. anc.	[illegible]
Nord d'Espagne	[illegible]	» nouv.	[illegible]
Russe cons. 4 0/0	[illegible]	Orléans anc.	[illegible]
» 3 0/0 1891	[illegible]	» nouv.	[illegible]
» 3 0/0 1896	[illegible]	Midi anc.	[illegible]
» 5 0/0 1906	[illegible]	» nouv.	[illegible]
» 1867-1869	[illegible]	Ouest anc.	[illegible]
» 4 0/0 1880	[illegible]	» nouv.	[illegible]
» 4 0/0 1889	[illegible]	Est anc.	[illegible]
» 4 0/0 1890	80 50	» nouv.	[illegible]
» 4 0/0 1893	[illegible]	Panama (à lots)	[illegible]
» 4 0/0 1894	81 25	Tharsis	[illegible]
» 4 0/0 1901	81 65	Chartered	[illegible]
Dyle et Bacalan	546	East Rand	[illegible]
Fives-Lille	340	Ferreira	[illegible]
Chargeurs réun.	[illegible]	Goldfields	[illegible]
Ville Marseille	406 75	Rand Mines	[illegible]
Ville d'Amiens	[illegible]	Robinson Deep	[illegible]
Ville Bordeaux	500	Robinson Gold	[illegible]
Ville de Lyon	102 75	Simmer	[illegible]
Banq. hypoth.	548	Transvaal land	[illegible]
» » 3 0/0	43.	Village	[illegible]

REMISIER agent de change et coulissier. BOURSE PARIS [illegible] quotidiens [illegible] renseignements [illegible]. S'adresser pour toutes opérations, Bernard, Appel, 12, rue du 4-Septembre, Paris.

ÉTUDES FINANCIÈRES

très complètes sur toutes les affaires dont les titres sont cotés aux différentes Bourses d'Europe et de New-York.

Renseignements sur nombreux titres non cotés.

SCHNERB, FAVIER & Cie

5, Grande-Place, LILLE

Les opérations en Charbonnages aux Bourses de Lille, Bruxelles et Berlin sont particulièrement soignées.

ORGANE DE LA MAISON :

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Paraissant le Dimanche

Abonnement : 2 francs par an.

Mouvement du port de Dunkerque

ENTRÉES, DU 2. — Adélaïde, vap. ang. Rotterdam, 2087 tx, cap. Lée, d-m. Debacker, minerais [illegible]. — Hull, vap. ang. Truro, 271 tx, cap. Parks, d-m. Debacker. — Newcastle, vap. ang. Dunbar, 735 tx, cap. Ledun, charbon. — Adélaïde, vap. ang. Mimiro, 4665 tx, cap. Sidebane, d-m. Gondrand. — St-Malo, vap. Léon, 313 tx, cap. Rousset, d-m. Leroy.

Du 3. — Newcastle, vap. ang. Lovelock, 917 tx, cap. Stall, charbon, Fayol.

Cours et Conférences

École de Tir et d'instruction militaire de Lille

Conférence dimanche 5 janvier, au Cercle Militaire, par M. le lieutenant Pascal, du 43ᵉ régiment d'infanterie, sur : *L'administration intérieure des corps de troupe, en campagne. — Commandement d'une compagnie, d'un escadron ou batterie.*

Programme des Spectacles

Grand-Théâtre de Lille (Direction Viguier). — Samedi 4 janvier : **Les Saltimbanques**, opéret e en 4 tableaux. — **Les Surprises du Divorce**, vaudeville en 3 actes. — Bureaux à 6 h. 3/4; rideau à 7 h. 1/4. Places gratuites : 4001 à 4200.

Kursaal-Théâtre de Lille. — Troupe Albert Chartier. — Madame Sans-Gêne, pièce en 4 actes, dont un prologue.

[illegible] et cinéma t.l.jours, Galeries Lilloises.

4042

Imp. du Progrès du Nord, rue de Béthune, 2, LILLE

Le Gérant : Ch. LEBRUN.

73

L'Institutrice des Riaulx

Par Pierre DAX

Des papiers exhibés attestaient qu'elle avait joui d'une certaine aisance.

Elle était des diplômes et parlait de notions musicales.

De fait, elle savait un peu tapoter sur un clavier.

Elle soutenait une conversation, avait le mot, et, dans sa mise noire, représentait à merveille le type de la gouvernante de grande maison.

Elle disait avoir été mariée deux fois, une première à un docteur en médecine mort des suites d'un accident de voiture, après quinze mois de mariage ; une seconde fois, à un avoué qui, dans un violent accès de fièvre cérébrale, s'était fait brûler la cervelle...

Les goûts du jeune ménage ne maintenaient pas en un parfait équilibre le budget.

Le résultat fut que la mort du mari avait laissé sans dette, mais à peu près sans le sou Reine Laurent, veuve pour la seconde fois et sans enfant.

On avait eu pour elle des égards.

Il est vrai qu'elle remplissait son service de telle façon que jamais une observation ne lui avait été adressée.

Deux fois par mois, elle disposait de quelques heures le dimanche. Elle sortait de deux heures à six heures, où elle rentrait pour dresser la table.

Reine Laurent disait avoir voyagé beaucoup : elle avait l'air de connaître presque *tous les pays dont on parlait.*

Elle paraissait avoir quelques relations, mais ne nommait pas tous ceux qu'elle voyait.

Tantôt elle avait rencontré une amie, d'autrefois elle s'était rendue chez une parente perdue de vue depuis plusieurs années. L'une et l'autre étaient ravies de se retrouver.

Parfois, des phrases de rébellion complètement en désaccord avec son air doucereux, tombaient de ses lèvres ; mais ces phrases qui lui échappaient, qu'elle aurait voulu reprendre à peine murmurées, étaient toujours suivies d'excuses dans le genre de celle-ci :

« Les chagrins aigrissent. Ils font dire des choses auxquelles l'on ne pense pas... pas le moins du monde. En récriminant, je suis coupable, très coupable... Il n'y a pas deux familles dans Paris qui auraient pour moi les déférences que l'on m'accorde ici... »

II

Dans la gueule du loup

Telles étaient les versions où le vrai et le faux se côtoyaient, — celui-ci jamais découvert, — car aucune contradiction ne permettait de suspecter les paroles de Reine Laurent.

Voici maintenant l'exacte vérité sur la veuve Laurent, de son dernier nom.

Reine était une de ces enfants que le hasard avait fait naître dans la mansarde d'une ouvrière.

D'avance, celle-ci était condamnée.

C'était une de ces parias de la vie, une de ces misérables créatures qui travaillent douze heures par jour pour gagner de quoi ne pas mourir de faim.

Elle s'éloignait des suites de couches et son séducteur, le chef d'un magasin de lingerie ou l'ouvrière se rendait chaque samedi pour remettre l'ouvrage de la semaine, fit porter l'enfant, la petite Reine, dans une de *ces maisons hospitalières où l'on recrute les* fruits de l'amour.

Ne voulant ni la reconnaître ni la laisser mourir de faim, il déposa une somme qui devait permettre de l'élever jusqu'à sa majorité, plus de 5.000 francs pour se tirer d'embarras à sa guise, ensuite.

Reine passa là son enfance et sa jeunesse. Intelligente, ayant pleinement conscience du vide de sa vie, mais très heureuse de ne pas avoir été jetée sur le pavé et de vivre de la charité publique comme les moineaux dans les jardins, elle avait des notions de tout.

Elle connaissait un peu de musique, un peu de dessin, un peu de couture ; autant d'ébauches superficielles qui l'avaient empêchée de ne rien apprendre à fond et qui ne lui mettaient dans les mains ni industrie, ni talent.

Fatalement, la misère devait se faire sentir un jour ou l'autre.

Dès sa majorité, elle voulut se jeter dans la cohue où vont et viennent les affairées, les fiévreuses.

N'aurait-elle pas d'aubaines ?

Le soleil ne luirait-il pas pour elle aussi bien que pour cette foule que, si souvent, elle avait enviée ?

L'aubaine parut se présenter, dans un étudiant en médecine qui se toqua de son visage blafard, émacié, où deux petits yeux étincelaient. Ils se marièrent avec les cinq mille francs de Reine comme fortune.

Cette somme permit de décrocher le doctorat.

Le diplôme conquis, le couple s'installa rue de Strasbourg, à Vincennes, très modestement. Le magot était fort écorné.

La gêne se fit sentir.

Reine avait du caractère.

Lorsqu'elle vit que des journées entières se passaient sans consultations elle eut l'idée de se procurer quelque ouvrage manuel.

Il fallait vivre.

Elle allait entreprendre des démarches, quand son audace lui fit tenter un coup hardi.

Pendant plusieurs jours et aux mêmes heures, suivant la même voie qu'elle, Reine avait remarqué une personne âgée, à l'air souffreteux, accomplissant lentement une promenade quotidienne.

Tout un plan s'échafauda dans l'imagination de la femme du docteur.

Reine fit un jour un brin de causette, qui fut suivie d'une nouvelle rencontre et d'une conversation un peu plus longue.

Peu à peu l'intimité s'établit.

Dès les premiers jours, la jeune femme avait découvert un esprit faible dont il serait facile de tirer parti.

Elle capta la confiance de la vieille maniaque et l'amena comme cliente à son mari.

Convaincre cette recrue inespérée que des soins continuels lui étaient nécessaires, fut l'affaire de quelques jours.

Le couple la cajola de son mieux, et, un matin, la cliente de soixante-cinq ans partagea le domicile et la table du docteur Gendron.

Les soins ne furent pas longs.

Après trois mois de résidence chez le médecin qui la privait de tout commerce avec les étrangers, la vieille tante, comme on disait dans le voisinage, mourait en laissant dans un sac à main quinze mille francs en titres au porteur.

Reine, qui porta un demi-deuil, se crut riche pour longtemps.

Elle changea de logement, acquit un mobilier.

Elle se lança dans des visites.

La femme du docteur Gendron n'était pas jolie, mais elle possédait cette élégance, cette ruse, cette rouerie, ce vice aussi dont est faite l'expérience des femmes qui ont roulé Paris.

Elle commençait à étendre ses relations, tout en cherchant à mettre la main sur une nouvelle pensionnaire, lorsque son mari mourut subitement d'un accident de voiture.

Elle avait quinze mois de mariage.

Reine éprouva de lourdes inquiétudes.

Elle était jeune et la vie ne se présentait pas ensoleillée !...

La veuve fit bon cœur contre mauvaise fortune, ne révéla à personne ses angoisses, quitta Vincennes après quelques mois.

Comptant sur quelque chance inespérée, elle s'installa de nouveau dans un coin de Paris, la grande mer agitée dont personne ne peut prédire les caprices.

Pendant deux ans, Reine ne donna signe de vie à personne et personne n'aurait pu dire comment elle vécut.

Elle garda toujours silence complet sur cette période de son existence.

Sa mine se chiffonna plus que jamais, ses allures capricantes et quelque chose de diabolique qu'elle avait dans le sang, eurent le don de captiver le cœur d'un avoué du département de l'Oise.

Après six mois d'amour, la maîtresse devint la femme légitime.

Sa vie fut calme et honnête pendant dix ans.

Elle-même oublia totalement les jours énervants ou houleux.

Reine Laurent n'avait pas à épiloguer la conduite de la veuve Gendron : deux personnes très distinctes.

Ces multiples changements de vie — existence galante ou honnête, œuvre d'une imagination perverse et d'occasions heureuses plus cherchées que fortuites — n'avaient pas contribué à ennoblir ses sentiments.

Ils lui infiltrèrent peu à peu dans le tempérament et le caractère une souplesse qu'elle ne possédait pas lorsque la cage où elle avait vécu vingt et un ans s'était ouverte.

L'avoué adorait la maîtresse.

La lune de miel avec la femme légitime fut courte.

L'étude périclita.

Les affaires tombèrent dans le marasme. Maître Laurent tenta un relèvement dans des spéculations à la Bourse.

Ce fut un désastre.

Reine ignora tout, ou à peu près, jusqu'au jour où Laurent, hanté par l'idée fixe d'un effondrement inévitable, d'un cataclysme qu'il ne pouvait conjurer, s'assit à son bureau, se cramponna d'une main à sa table de travail, de l'autre sortit un revolver, l'appuya contre sa tempe et tira...

La mort fut instantanée.

Reine eut du chagrin, autant que peut en éprouver une nature élastique, d'avance prête à tout et préparée à tout.

Et puis, elle n'avait plus vingt ans et chez elle, bien des choses étaient changées.

Tout s'use.

Elle dut établir la balance de l'actif et du passif.

Les chiffres furent terribles.

Elle n'y pouvait croire.

Elle-même refit les comptes, après les hommes d'affaires.

Devant l'éloquence fatale, devant l'évidence de l'indiscutable réalité, son visage s'empourpra, elle se mordit les lèvres et [illegible]

— Eh ! eh !... la misère encore !...

(*A suivre.*)